

Femmes et sport, vers un nouveau départ !

Intégrer l'activité physique ou sportive dans le parcours de reconstruction des femmes et des jeunes filles vulnérables

**APPEL À
PROJETS
2022**

DATE LIMITE DE
TRANSMISSION DES
DOSSIERS :
23 FÉVRIER 2022

Contexte

Les situations de vulnérabilité concernent les hommes comme les femmes. D'ordre personnel (histoire de vie, santé, parcours de formation ou d'emploi...) ou environnemental (voisinage, dispositifs politiques, famille aidante, territoire...), elles sont susceptibles de cumuler leurs effets, avec des conséquences qui fragilisent la personne de manière plus ou moins importante. Économiques, sociales, sanitaires ou psychologiques, ces conséquences peuvent prendre différentes formes et se traduisent le plus souvent par des difficultés d'accès aux droits communs dont les femmes sont les principales victimes. La vulnérabilité affaiblit le plus souvent l'autonomie des femmes, freine le déploiement de leurs capacités et les expose davantage aux violences. Le contexte sanitaire qui a marqué ces deux dernières années a accentué ces constats et révélé des phénomènes inquiétants : charges familiales plus lourdes, articulation des temps de vie difficile, sédentarité contrainte, contexte économique tendu

introduisant des problématiques liées au maintien dans l'emploi, conditions sanitaires dégradées, augmentation des appels d'urgence pour violences intrafamiliales... En outre, la nécessité de se protéger s'est traduite par un effet d'isolement, facteur de stress et d'anxiété entraînant des comportements à risque.

Les jeunes filles et les femmes pour lesquelles des facteurs de vulnérabilité ont été identifiés ont besoin d'un accompagnement spécifique pour reprendre confiance en elles, accepter leur image corporelle et envisager un avenir plus serein. Les activités physiques ou sportives sont des leviers reconnus pour surmonter les difficultés rencontrées, lorsqu'elles sont pleinement intégrées à un parcours d'insertion ou de remobilisation. Si le corps est placé au cœur de la dynamique de résilience, il sera alors facteur de transformation et de pouvoir d'agir. Associés à des actions complémentaires visant le bien-être et l'estime de soi, ses effets sont décuplés.

¹Avertissement de lecture : nous attirons votre attention sur le fait que nous avons choisi, par commodité de lecture, le genre masculin pour les fonctions ou noms de métiers. Ceux-ci peuvent être cependant occupés par des femmes comme par des hommes.

Objectifs

La Fondation de France soutiendra des projets en France ayant pour objectif **d'utiliser l'activité physique en articulation avec des actions relevant du développement du pouvoir d'agir à destination de femmes ou de jeunes filles présentant des signes de vulnérabilité, pour améliorer leur parcours global d'insertion.**

Le projet peut inclure, outre la pratique sportive et l'accompagnement sanitaire et/ou social, des actions de capitalisation et de mise en réseau des acteurs sur cette thématique.

La Fondation de France privilégiera les projets visant à accompagner les jeunes filles et les femmes les plus en difficulté, et prioritairement celles victimes de violences. Elle portera une attention particulière aux projets qui élaboreront des solutions hybrides associant nutrition, lutte contre l'anxiété et activité physique.

Qui peut répondre ?

Tout organisme à but non lucratif engagé dans une démarche visant à accompagner des femmes ou des jeunes filles de manière spécifique et pouvant justifier d'un ancrage associatif sur le territoire concerné.

Le dossier peut être porté en collégialité par plusieurs structures.

Le projet devra se réaliser en France (métropole ou territoires ultra-marins).

Critères de sélection

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- l'identification des facteurs de vulnérabilité rencontrés par les femmes et les jeunes filles (**emploi, santé, territoire, sociabilité, situation familiale...**) ;
- la capacité à démontrer en quoi/pourquoi/comment l'activité physique proposée va être un levier déterminant pour lutter contre les vulnérabilités énoncées et fait **partie intégrante du parcours de reconstruction/réparation/remobilisation formalisé et co-construit** entre l'équipe sociale et/ou soignante, les professionnels de l'activité physique ou sportive et la personne ;
- la démonstration de la pertinence de la complémentarité d'actions bien-être proposées en articulation avec les activités sportives, éléments leviers de l'accompagnement global ;
- la collaboration réelle et constante entre tous les acteurs des champs disciplinaires distincts mobilisés au service des personnes accompagnées ;
- la qualité de la démarche évaluative ;
- la participation des femmes et des jeunes filles à l'ensemble de la démarche dans laquelle elles ont un rôle actif.

La Fondation de France ne finance pas : les projets ne permettant pas une pratique hebdomadaire construite sur le long terme, les projets ne faisant pas apparaître d'approche concertée pluridisciplinaire, les projets à destination de personnes pratiquant déjà des activités physiques au sein de la structure, les événements ponctuels, les projets inférieurs à 9 mois d'activités physiques pour les femmes ou les jeunes

filles, les formations diplômantes et les formations individuelles, la compétition de haut niveau, les projets terminés au moment où interviendra le financement de la Fondation de France, les projets qui n'envisageraient pas la pérennité des actions, les projets sans recherche de co-financement (hors autofinancement), le fonctionnement de la structure, les projets d'investissement en matière d'infrastructures

sportives (mais la Fondation de France pourra financer du matériel ou un équipement de taille modeste dans le cadre d'un projet précis); les demandes de financement de poste pour les collectivités locales ou territoriales ; les projets se déroulant en dehors du territoire français.

Modalités de soutien

La Fondation de France peut financer des projets annuels ou pluriannuels sous réserve qu'une évolution soit démontrée.

Le porteur de projets ne peut pas adresser simultanément plusieurs demandes de subvention sur le même appel à projets.

Comment répondre ?

L'appel à projets *Femmes et sport, vers un nouveau départ !* est ouvert du 17 novembre 2021 au 23 février 2022 à 17h. Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Attention, les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne** avant le 23 février 2022 à 17h.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique.

Le circuit de financement d'un projet

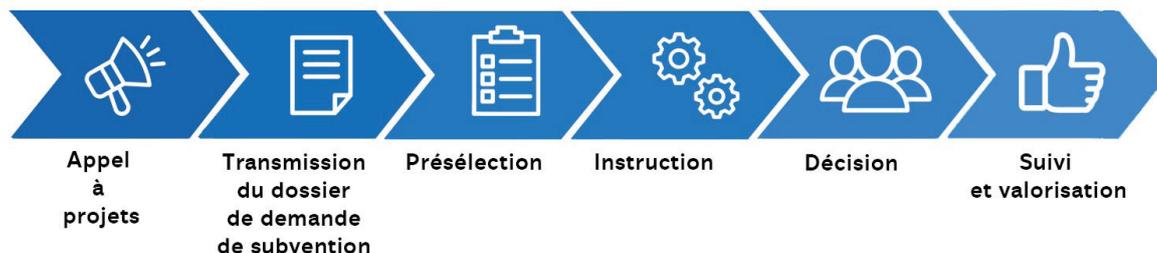
1/ La présélection

Cette phase permet de vérifier l'éligibilité de votre projet. Toutes les candidatures transmises avant le 23 février 2022 à 17h seront étudiées par le comité du programme Sport Santé Insertion. Seuls les projets présélectionnés à l'issue de cette phase feront l'objet d'une instruction par la Fondation de France.

2/ L'examen en comité

Seuls les projets ayant fait l'objet d'une instruction par la Fondation de France seront examinés par le comité d'experts au mois de juillet 2022.

Vous pouvez adresser vos questions à l'adresse projets@fdf.org ou par téléphone au 01 85 53 13 66.



ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



Pour les organismes désireux de réduire les impacts négatifs de leur projet sur l'environnement, une aide financière supplémentaire pourra être accordée afin de recourir à un consultant spécialiste des questions posées. Il proposera des adaptations réalistes au plus près des souhaits et des réalités de la structure soutenue. Nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter un formulaire spécifique disponible sur notre plateforme.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Nous connaître / ODD: nos engagements*.